



## Sucession de deux CDD avec le meme salarié

Par **AnnLine972**, le **30/10/2014** à **12:50**

Bonjour,

J'ai besoin d'avis.

Voilà maintenant un an que j'occupe un poste d'assistante commerciale. D'abord en tant que stagiaire en alternance ( d'octobre 2013 à juillet 2014) puis un cdd de deux m'a été proposé ( aout et sept). Ce cdd a été renouvelé par un avenant de un mois. Ce dernier prend fin le 31 Octobre ( demain).

N'ayant toujours pas de remplaçante pour mon poste, mon employeur me propose de signer un nouveau contrat en CDD.

Mes questions sont les suivantes: Est-ce légal? Doit-il respecter le délai de carence dans ce cas là? Quels sont mes Droits?

J'ai vraiment besoin d'aide pour prendre une décision et y voir plus clair [smile17]

Merci!

Par **P.M.**, le **30/10/2014** à **13:11**

Bonjour,

Tout dépend des motifs de recours indiqués sur chacun des CDD...

Par **AnnLine972**, le **30/10/2014** à **13:13**

Pour le premier c'était pour une surcharge de travail.

Le motif du second peut être le même?

Par **P.M.**, le **30/10/2014** à **13:20**

Cela devrait être mentionné dessus mais si c'est le même motif, effectivement un délai de

carence devrait être respecté...

Par **AnnLine972**, le **30/10/2014** à **13:25**

Très bien.

Merci pour ce premier élément de réponse :)